



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

canal Seine Nord

Question écrite n° 1309

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le dossier du canal à grand gabarit Seine Nord. Le précédent ministre des transports, dans le cadre de la démarche globale du gouvernement précédent de développer une politique multimodale des transports, autour de la route, du fer, de l'air et des voies navigables, a annoncé l'an dernier le choix du tracé du canal Seine Nord, passant près de Péronne dans le département de la Somme. Ce projet, dont l'intérêt majeur reposait essentiellement sur la pertinence du choix d'implantation du futur troisième aéroport international dans la région de Chaulnes, présentait des avantages certains en retombées économiques. Suite à sa décision de remettre l'ensemble du dossier aéroportuaire à plat, les retombées économiques du canal à grand gabarit passant par la Somme, dont le coût exorbitant envisagé est de 3,8 milliards d'euros, paraissent très discutables, si le site de Chaulnes n'était en définitive plus retenu pour accueillir le troisième aéroport international. Si au final tel était le cas, il lui demande s'il compte remettre en cause le tracé du précédent gouvernement concernant le canal à grand gabarit Seine Nord.

Texte de la réponse

Parmi tous les fuseaux étudiés pour le tronçon central du projet de canal à grand gabarit Seine Nord, le fuseau retenu, le plus à l'ouest de l'aire d'étude, à proximité du canal du Nord et passant près de Noyon et de Péronne, répond au mieux à l'ensemble des exigences posées et a l'avantage de conjuguer plusieurs atouts : le respect de l'environnement des territoires traversés, une gestion maîtrisée de la ressource en eau et le meilleur potentiel pour le transport fluvial. Cette décision s'appuyait sur les études socio-économiques de la liaison qui ne prenaient pas en compte l'implantation du troisième aéroport pour le grand bassin parisien. Le site choisi par le précédent gouvernement, autour de Chaulnes, n'étant pas confirmé - une mission d'étude parlementaire est engagée sur la politique aéroportuaire française -, le choix du tracé du projet Seine Nord n'est donc pas, à ce stade, remis en question. Toutefois, compte tenu de l'importance des ressources nécessaires pour financer l'ensemble des projets inscrits aux schémas multimodaux de services collectifs de transports, le dossier du canal Seine Nord sera, comme tous les autres grands projets, examiné dans le cadre de l'audit dont le Gouvernement vient de charger le Conseil général des ponts et chaussées et l'inspection générale des finances.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1309

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2785

Réponse publiée le : 21 octobre 2002, page 3733